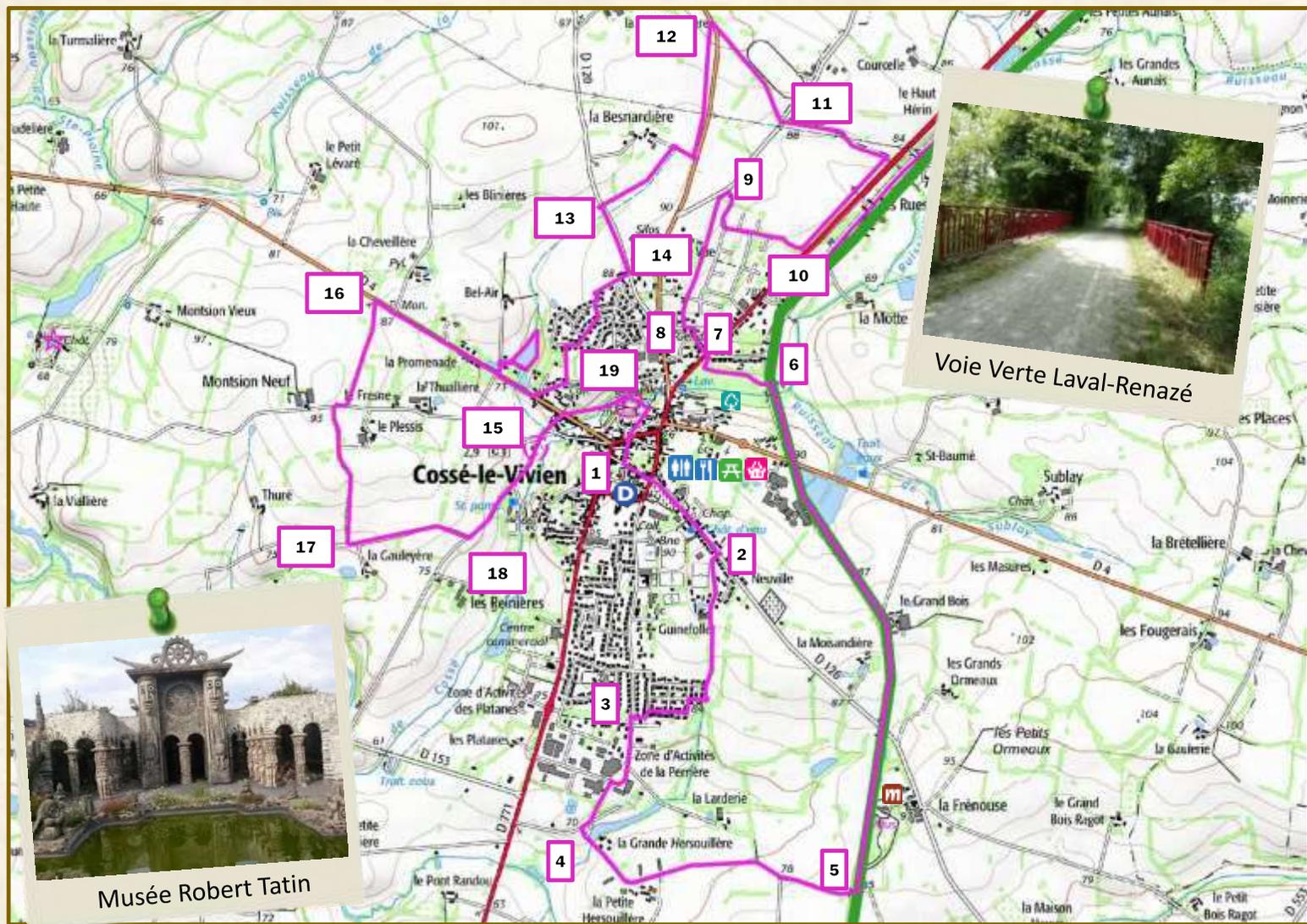


# CIRCUITS DE PROMENADES ET DE RANDONNÉES

N°59

- Circuit de Cossé le Vivien
- 60 % de Chemins Verts
- Distance : 15 kms
- Durée : 4 h 20



**Départ :**  
 Parking Place de la Mairie

Circuit de Cossé le Vivien  
 Voie Verte Laval-Renazé

Balisage

- Site Naturel
- Pique-nique
- Restaurant
- Toilettes
- Boulangerie/Épicerie
- Musée et lieu de visite



Circuit de Cossé le Vivien

60 % de Chemins Verts

Distance : 15 kms

Durée : 4 h 20



La Pré de Cossé  
UN ESPACE AMÉNAGÉ POUR  
LA DÉCOUVERTE DE LA NATURE

## CIRCUITS DE PROMENADES ET DE RANDONNÉES

- 1 Au départ du parking de la place de la Mairie:  
- Prendre le cheminement piétonnier en côté de l'église pour rejoindre la rue du Point du Jour. Remonter la rue (en direction du Musée Tatin) jusqu'au croisement de route, face au cimetière. Traverser le carrefour et prendre la rue de la Frenouse (direction Cosmes/Simplé) sur 400 m environ.
- 2 Tourner à droite dans le chemin rural de Guinefolle (après le numéro 22). Poursuivre dans le chemin, en laissant les terrains de foot à droite, puis après les maisons, prendre le chemin de terre. Suivre le chemin de terre pendant 350 m jusqu'au lotissement. Tourner à droite pour rejoindre la rue des Coquelicots. Continuer tout droit jusqu'à la rue des Violettes. Tourner à gauche puis à droite dans la rue des Jonquilles, jusqu'au numéro 1. Prendre le sentier piétonnier à gauche qui vous amène rue de l'Oriette.
- 3 Tourner à gauche et continuer dans la rue sur 300 m. Après les ateliers de l'entreprise SECMAIR, prendre à gauche la rue Gustave Hamon. Continuer sur 250 m et prendre la petite route goudronnée à gauche après le virage, direction La Grande Hersouillière.
- 4 Suivre le chemin rural pendant 950 m, passer la ferme de la Grand Hersouillière puis à la patte d'oie prendre à gauche le chemin de terre. Le suivre sur 300 m jusqu'au pont de la Voie Verte.
- 5 Prendre le sentier à gauche avant le pont et descendre sur la Voie Verte, puis prendre à gauche sur la Voie. Suivre la Voie Verte pendant 2.2 km jusqu'à la Zone humide de la Pré dans le centre ville de Cossé.
- 6 Là, prendre à gauche le sentier qui descend de la Voie Verte à la zone humide. Cheminer dans la zone humide dans les allées et sur les pontons de bois et rejoindre l'avenue principale Paul Bigeon.
- 7 Traverser l'avenue et prendre la rue St Julien. Remonter la rue puis prendre à gauche dans la rue du chemin de l'Abattoir. Après 40 m, tourner à droite dans l'allée piétonnière entre les numéros 16 et 18.
- 8 Suivre le sentier piétonnier qui longe le lotissement sur environ 600 m.
- 9 Au bout du chemin, prendre à droite la rue du Douanier Rousseau. Après le N°2, prendre à gauche l'allée piétonne et la suivre sur 150 m jusqu'à la rue de l'Abbé Angot. Continuer tout droit puis au bout, prendre le sentier piétonnier qui revient vers la RD 771.
- 10 Avant les glissières de sécurité, tourner à gauche et suivre le cheminement le long des platanes pendant 500 m jusqu'à un sentier bordé d'une haie. Tourner à gauche dans le sentier et le suivre jusqu'au croisement avec une route goudronnée (RD 251).
- 11 Traverser la route et prendre le sentier de terre en face. Continuer dans le sentier jusqu'à la RD 124.
- 12 Là, traverser la route et prendre à gauche dans le sentier piétonnier aménagé le long de la RD124. Le suivre jusqu'au CR La Grande Besnardière. Tourner à droite dans le chemin puis prendre à gauche 80 m plus loin, le sentier de terre bordé d'arbres. Suivre ce sentier jusqu'à la RD 120.
- 13 Arrivé sur la route, prendre à gauche et suivre la RD jusqu'à l'entrée du bourg.
- 14 Avant le panneau d'entrée de bourg, prendre à droite le sentier de terre. Le suivre sur 150 m jusqu'au lotissement. Prendre à gauche et suivre l'impasse Paul Gauguin jusqu'à la rue de Vimci. Continuer tout droit et suivre la rue après le virage pendant 150 m jusqu'à la rue des Alouettes (n°13).  
Tourner à droite, puis prendre la première rue à gauche. Traverser le parking de la salle omnisport et continuer jusqu'à la rue de l'Huilerie. Tourner à droite et suivre la rue de l'huilerie jusqu'à la RD 4.
- 15 Tourner à droite, et suivre la RD 4 dans l'allée en côté des platanes jusqu'au chemin de Bel Air. Tourner à droite dans le chemin et poursuivre jusqu'au parking du plan d'eau à droite. Faites le tour du plan d'eau et profitez du site pour une pause. Revenir sur la RD 4 continuer à droite le long de la route pendant 560 m.
- 16 Après la route de la Cheveillère (à droite), prendre le sentier de terre à gauche de l'autre côté de la RD4 (au niveau du calvaire). Suivre le sentier sur 450 m jusqu'à une route goudronnée. Tourner à droite sur la route puis à gauche dans un autre sentier. Le suivre sur 590 m jusqu'à un chemin rural goudronné (Thuré, Basse touche Baron, Gaulèyère).
- 17 Tourner à gauche dans le chemin et rejoindre la route principale.
- 18 Prendre à gauche et revenir vers le bourg à 500 m. Prendre la rue de l'Étang tout droit jusqu'à la Rue de Bretagne. Tourner à droite dans la rue de Bretagne et après 90 m rentrer dans le parc communal à gauche
- 19 Traverser le parc jusqu'à l'amphithéâtre de verdure et remonter les marches le long des bancs jusqu'à la rue St Jacques. Tourner à droite dans la rue St Jacques jusqu'à la place des commerces. Traverser la place et prendre la rue de l'église qui vous ramènera au point de départ derrière l'Eglise.